

Règlement du jeu

« 6 ans de MaDam en Liège » – Jeu gratuit sans obligation d'achat
Du 23 octobre au 1er novembre 2026

Article 1 - Organisateur

Le jeu est organisé par MaDam en Liège, entreprise individuelle de Maite HAUATA, dont le siège est situé 10 Avenue de Brumas, 47390 Layrac, immatriculée sous le numéro SIRET 888 281 086 00023 (ci-après « l'Organisateur »).

Article 2 - Durée

Le jeu se déroule du 23 octobre 2026 à 00h00 au 1er novembre 2026 à 23h59 (heure de France métropolitaine). Toute participation en dehors de cette période ne sera pas prise en compte.

Article 3 - Conditions de participation

La participation est gratuite et ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine. Elle ne nécessite aucun achat. Une seule participation est autorisée par personne (une adresse email = une participation).

Article 4 - Déroulement du jeu

- Se rendre sur la page dédiée du site madamenliege.fr.
- Répondre au quiz Vrai ou Faux de 6 questions. Le quiz est purement ludique : il n'y a pas de mauvaise réponse et le résultat n'influence pas le cadeau obtenu.
- Renseigner son adresse email.
- Choisir un cadeau parmi trois options numérotées 1, 2 ou 3. Un seul choix par participante, définitif.
- Recevoir son cadeau par email.

Article 5 - Dotations

Les trois cadeaux proposés, répartis derrière les numéros 1, 2 et 3 (sans ordre particulier), sont les suivants :

- **Une réduction de 15 %** sur une commande passée sur madamenliege.fr.
- **Un bon d'achat de 6 euros** utilisable sur madamenliege.fr, sans minimum d'achat.
- **La participation à un tirage au sort** pour gagner une création MaDam en Liège d'une valeur commerciale de 75 euros. Les participantes qui ne sont pas tirées au sort reçoivent un code de réduction de 10 %.

Les codes de réduction et bons d'achat sont valables jusqu'au 15 novembre 2026, à usage unique, non cumulables avec une autre offre ou promotion, et ne sont ni échangeables ni remboursables en espèces. Ils sont utilisables uniquement sur madamenliege.fr.

Article 6 - Tirage au sort

Le tirage au sort a lieu le 3 novembre 2026 parmi l'ensemble des participantes ayant choisi l'option correspondante. Une gagnante est désignée. Elle est avertie par email et son prénom peut être annoncé sur les réseaux sociaux de l'Organisateur. Sans réponse de sa part sous 7 jours, un nouveau tirage pourra être effectué. La création est expédiée gratuitement en France métropolitaine.

Article 7 - Données personnelles

L'adresse email recueillie est utilisée pour envoyer les cadeaux et gérer le jeu (tirage au sort, annonce de la gagnante). Elle est traitée au moyen des outils Tally et Brevo. L'inscription à la newsletter est proposée de façon facultative, au moyen d'une case distincte : elle n'est pas nécessaire pour participer. Conformément au RGPD, chaque participante dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de ses données en écrivant à contact@madamenliege.fr.

Article 8 - Responsabilité et modification du jeu

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, prolonger, suspendre ou annuler le jeu en cas de force majeure ou de dysfonctionnement technique, sans que sa responsabilité puisse être engagée. Toute fraude ou tentative de participation multiple entraîne l'exclusion de la participante.

Article 9 - Réseaux sociaux

Ce jeu n'est ni géré, ni parrainé, ni associé à Instagram, Facebook ou Meta.

Article 10 - Acceptation et droit applicable

Le présent règlement est disponible gratuitement sur le site madamenliege.fr. La participation au jeu implique son acceptation pleine et entière. Il est soumis au droit français.